



Berne, 24 juillet 2012

Aux destinataires de la
procédure d'audition selon
liste annexée

Ouverture de la procédure d'audition au sujet du rapport explicatif sur la conclusion d'une nouvelle convention entre la Confédération Suisse et la République française en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport mentionné en marge ainsi que le projet de convention. Nous vous prions de bien vouloir les garder confidentiels.

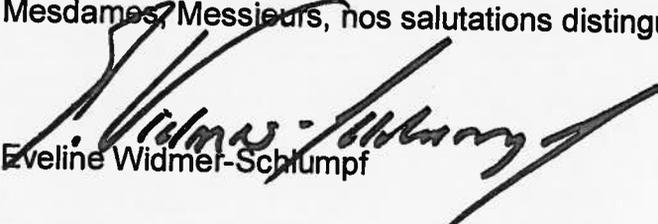
Le délai de réponse court jusqu'au

vendredi 17 août 2012.

C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, une version électronique de votre prise de position à l'adresse électronique suivante:
pierre.nikolic@sif.admin.ch

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur Pierre Nikolic, téléphone 031 323 00 36.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


Eveline Widmer-Schlumpf

Annexes:

- rapport explicatif (d, f)
- projet de Convention (d, f)
- liste des organisations consultées (d, f)